



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°100/2025
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
DANS LE CADRE DU MARCHE DE NOEL**

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.132-2, -3 et -4,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.225,

VU l'article R. 26 paragraphe 15 du Code Pénal,

CONSIDERANT que la tenue d'un marché de Noël organisé par la Ville de BENFELD le **Vendredi 12 décembre 2025** nécessite la mise en place d'une interdiction de stationnement et de circulation dans le centre-ville,

ARRETE

ARTICLE 1er - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans les rues suivantes le **Vendredi 12 décembre 2025** à partir de 8 heures 00 jusqu'à la fin de la manifestation :

- place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la Place Briand),
- rue du Presbytère,
- rue de l'Eglise jusqu'à l'intersection avec la rue du Petit Rempart
- rue de l'Eglise jusqu'à intersection avec la rue du Docteur Sieffermann
- Place Andlauer

ARTICLE 2 – Les places de stationnement de la rue de l'Eglise à partir de la rue du Docteur Sieffermann seront réservées pour les exposants.

ARTICLE 3 – La circulation à double sens sera exceptionnellement tolérée pendant toute la durée de la manifestation pour les riverains de la rue du Châtelet.

Une déviation sera mise en place à l'intersection rue du Docteur Sieffermann / rue du 1^{er} Décembre.

ARTICLE 4 - La signalisation correspondante sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 5 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Benfeld, police municipale
 - Union des Commerçants et Artisans de Benfeld & Environs,
- pour information ou exécution chacun en ce qui le concerne.



Fait à Benfeld, le 20 novembre 2025
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

